
COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 18 AVRIL 2016 - 18h00

Membres présents

ARCHAMPS	
BEAUMONT	ETCHART C,
BOSSEY	
CHENEX	
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ETALLAZ G,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	
NEYDENS	
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	DE SMEDT M,
SAVIGNY	
VALLEIRY	MUGNIER F,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A,
VULBENS	BUDAN F,

Membres représentés LAVERRIERE C par ROGUET G, CRASTES P-J par MUGNIER F, VIELLIARD A par ETCHART C,

Membres excusés FOL B, MERMIN M,

Membres absents PIN X, PECORINI J-L, MARX C,

Invité J-M Laurent, Président de l'Office de Tourisme

Points traités

II/Délibérations

1. Transport scolaire : adoption nouveau règlement intérieur
2. Economie : demande d'indemnisation suite inondations - village d'entreprises du Grand Châble
3. RH : mutualisation Viry/CCG - convention pour la mise à disposition d'un agent

III/ Information/débat

1. Tourisme : Présentation du bilan 2015 et des perspectives 2016 de l'Office de Tourisme

Le 1^{er} Vice-Président ouvre la séance.

Monsieur Guy Roguet est désigné secrétaire de séance.

I/Compte-rendu des commissions/réunions extérieures

*commission environnement du 11 avril : présentation du cahier des charges en vue de lancer le marché relatif au schéma directeur du service déchets.

*SIGETA : les travaux de réhabilitation de l'aire d'Annemasse ne peuvent être réalisés du fait de la présence d'un groupe familial, installé sur ce site suite à son expulsion de la commune de Ville-la-Grand. Une rencontre avec Madame la Sous-Préfète a été sollicitée.

Par ailleurs, sont évoquées des problématiques internes rencontrées au sein du SIGETA, qui conduisent notamment à un vote du budget en août.

II/Délibérations

1. Transport scolaire : adoption nouveau règlement intérieur

Les inscriptions en ligne aux transports scolaires seront en vigueur à partir de la campagne annuelle d'inscriptions pour la rentrée de septembre 2016. Afin de faciliter cette mise en œuvre, des simplifications de la grille tarifaire et des modalités de calcul des pénalités de retard ont été validées par délibération n°20160321_cc_tsc066 du Conseil Communautaire du 21 mars 2016.

Par la délibération précitée, le Conseil communautaire a également approuvé la mise en place de pénalités financières en cas de non présentation de titre de transport scolaire lors de contrôles aléatoires organisés dans les cars.

Enfin, des propositions d'adaptation des sanctions disciplinaires en cas de dégradations dans les véhicules commises par des élèves ont été débattues en groupe de travail restreint et en commission Transport et Mobilité du 14 mars. Monsieur le Vice-Président présente ainsi une proposition de sanction alternative à l'exclusion temporaire des transports scolaires en cas de dégradation dans un véhicule, à savoir une réparation des dégâts commis par le ou les élève(s) à l'occasion d'une retenue. Cette sanction, prise en accord avec le Chef d'Etablissement et le transporteur, est soumise à l'accord préalable des parents des élèves concernés.

En conséquence, les règlements intérieurs des transports scolaires des collégiens et lycéens, des élèves de primaire du regroupement pédagogique de Jonzier-Savigny ainsi que de l'école de Thairy doivent être adaptés afin d'intégrer ces différentes dispositions.

Ces règlements concernent le fonctionnement et la discipline dans les transports et comprennent 3 articles :

ARTICLE 1 : Titre de transport

ARTICLE 2 : Procédure d'inscription

2-1 / Procédure

2-2 / Participation financière

2-3 / Cas particuliers

ARTICLE 3 : Discipline et sécurité

3-1 / Montée et descente du véhicule

3-2 / Comportement dans le véhicule

3-3 / Responsabilité des parents ou représentants légaux

3-4 / Sanctions

En conséquence, le Bureau Communautaire approuve les règlements intérieurs ainsi mis à jour, joints à la présente délibération, qui entreront en application à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 et autorise le Président à les signer ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Adopté à l'unanimité -

F Mugnier demande si les lignes de Valleiry et de St Julien connaissent encore des perturbations liées aux comportements des élèves.

Il est répondu négativement.

Arrivée de E Rosay.

2. Economie : demande d'indemnisation suite inondations - village d'entreprises du Grand Châble

En date du 8 septembre 2014, le ruisseau traversant les terrains du parc d'activités économiques du Grand Châble, qui accueille le Village d'Entreprises du Grand Châble, a débordé à la suite d'un important orage.

Une seule entreprise occupante du Village d'entreprises a été fortement impactée : il s'agit de l'entreprise « Livre expression ». Dans cette cellule, l'eau est montée jusqu'à 30 cm au-dessus du niveau du sol. L'activité de l'entreprise a été ainsi perturbée pendant un mois et demi.

Par un courrier en date du 1^{er} octobre 2015, la gérante a sollicité une indemnisation pour les dommages occasionnés par cette inondation. Les réclamations sont les suivantes :

- le remboursement du loyer du mois de septembre et d'une partie du mois d'octobre
- le remboursement de la franchise d'assurance payée par l'entreprise (1 140 €)
- la prise en charge des charges fixes sur les mois de septembre et une partie du mois d'octobre

L'entreprise appuie sa demande en insistant également sur le fait qu'étant voisine de la partie démolie de l'ancienne usine, elle a subi, depuis le démarrage des travaux de démolition en janvier 2014, d'importants désagréments (concasseuse, découpe de la dalle, tranchée devant la cellule...). Compte-tenu de l'ensemble de ses éléments, Monsieur le Vice-Président propose d'acter les propositions suivantes :

- Exonération d'un mois et demi de loyer soit 906,72 €
- Remboursement de la franchise pour un montant de 1 140 €

En conséquence, le Bureau décide d'accorder à l'entreprise « Livre expression » une remise de dette partielle d'un montant de 2 046,72 € et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette procédure de remise de dette partielle.

- Adopté à l'unanimité -

Il est précisé que l'assureur de la CCG n'a pas pris en charge le sinistre au motif que la situation de catastrophe naturelle n'a pas été reconnue.

Par ailleurs, ce ruisseau fait actuellement l'objet de travaux afin de le dévier et laisser libre la parcelle qu'il traverse. Il sera ainsi busé afin d'éviter tout débordement.

3. RH : mutualisation Viry/CCG - convention pour la mise à disposition d'un agent

La compétence eau a été reprise à compter du 1^{er} janvier 2013 par la CCG et il convient de renouveler la convention de mutualisation à 50 % concernant le poste d'agent de maîtrise principal de la mairie de Viry, chargé de l'eau potable, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'agent assurera les fonctions suivantes :

- entretien des réseaux d'eau potable
- relevé de compteurs, changement de compteur d'eau potable
- suivi de la réalisation de branchements des installations privées sur le réseau public
- détection de fuites et réparation sur le réseau ou les installations du domaine public
- petites interventions électromécaniques
- surveillance et maintenance des installations de traitement
- relation avec les usagers
- mise à jour des plans de réseaux

En conséquence, le Bureau :

- accepte le principe du renouvellement de la mutualisation entre la commune de Viry et de la Communauté de communes du Genevois avec mise à disposition d'un poste d'agent de maîtrise principal de la mairie de Viry, chargé de l'eau potable, évaluée à 50 % de son temps de travail,
- approuve la convention correspondante et annexée, qui précise les modalités de cette mutualisation, à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour une durée de 3 ans,
- autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tous les actes correspondants.
 - Adopté à l'unanimité -

III/ Information/débat

1. Tourisme : Présentation du bilan 2015 et des perspectives 2016 de l'Office de Tourisme

Rappels

3 axes de développement définis par la convention CCG/OT : tourisme nature, tourisme de loisirs, tourisme d'affaires

Bilan de l'année 2015

Actions transversales : carte Salève Vuache Genevois 2015, publiereportage officiel des évènements été, supplément été Dauphiné, envoi d'un courrier personnalisé aux nouveaux résidents, 100 heures de présence sur les évènements 2015, 80 000 brochures diffusées, réalisation d'une vidéo promotionnelle.

Tourisme d'affaires : salon Business Events à Lyon, mailing aux entreprises.

Tourisme vert : réalisation d'un circuit Randoland (ballade ludique à Collonges-sous-Salève), brochure destination Salève, salon du randonneur à Lyon.

Tourisme de loisirs : Pass Genevois Loisirs, salon Expo Juniors.

Le 17 février 2015, obtention de la marque Qualité Tourisme

L'accueil : plus de 2 600 contacts qualifiés par an, plus de 15 nationalités reçues, 5 langues parlées par l'équipe d'accueil.

Sites internet : 1 général et 3 thématiques, près de 100 000 visiteurs, soit 37 fois plus de visiteurs en ligne que par contact direct, 30 % de connexions via mobiles ou tablettes, 1 pages facebook.

Les engagements envers les professionnels : 4 lettres d'infos professionnelles par an, arrêt des petits déjeuners et ateliers en 2015 mais projets pour 2016, 1 enquête de satisfaction auprès des adhérents, 1 soirée bilan fin de saison estivale, salon du tourisme local (St Julien), guide de l'adhérent, espace adhérent en ligne, sticker membre pour signifier l'appartenance au réseau, saisie et diffusion d'un agenda des animations.

Perspectives 2016

*notoriété numérique : refonte des sites internet vers un site accessible en mobilité, part belle à l'image avec le renouvellement d'une campagne photos

*le travail en réseau : promotion des massifs des Voirons, du Salève et du Vuache avec la participation au salon du randonneur et la création d'un site internet dédié monts-genève.com, ainsi que le déroulement d'un plan média avec le Dauphiné.

*la population locale : augmentation du taux d'engagement sur les réseaux sociaux pour un rayonnement de la destination, envoi 2 fois par an d'un courrier personnalisé aux nouveaux résidents, articles dans la presse locale et sur les bulletins municipaux, présence sur 6 événements locaux.

*leadership en tourisme d'affaires : faire rayonner la destination et l'offre en valorisant ses spécificités.

*maintien de la qualité des services de l'office de tourisme : reclassement de l'OT en catégorie III, permanences 7j/7 l'été, documentation accessible 7j/7 de 8h à 22h.

Enjeux touristiques à 5 ans

*développer et valoriser l'offre du territoire et sa nouvelle identité : Genevois, Haute-Savoie, Naturellement.

*être force de proposition, assurer une veille touristique.

*contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre : accompagner l'évolution des métiers du tourisme et les nouvelles tendances de consommation.

*avoir une position de coordination de certains projets, favoriser des synergies. Des projets réalisés en collaboration pour plus de cohérence territoriale et des économies de ressources.

Concertation engagée entre l'OT St Julien et Genevois et Annemasse Agglo

Construire un projet touristique commun sur un périmètre identitaire qui a du sens, par un rapprochement entre les offices agissant sur la CC du Genevois et Annemasse Agglo.

Plus qu'une réflexion, une nécessité pour :

*créer une véritable offre dans la destination Haute-Savoie, agréger les atouts de chacun, gommer les faiblesses.

*accroître la visibilité et la notoriété des territoires (communication plus massive).

*affirmer les complémentarités de chacun : tourisme de plein air, randonnées, tourisme d'affaires.

*développer la commercialisation en France et à l'international.

Phase 1 : à l'initiative de l'OT de St Julien, réunion de présentation entre les élus de la CCG et d'Annemasse Agglo.

Phase 2 : constitution d'un comité de pilotage

Phase 3 : diagnostic et accompagnement par Daniel Cavalli

C Etchart observe que les charges administratives et de personnel de l'OT représentent 80 % de son budget. Il dispose donc d'une faible marge de manœuvre pour développer de nouvelles actions (environ 25 000 €). Travailler en collaboration avec Annemasse Tourisme permettrait aux deux offices de gagner en efficacité. Il convient d'avancer pas à pas dans la démarche et de travailler dans le respect des uns et des autres. La Communauté de Communes Arve et Salève a fait part de son souhait de participer aux travaux menés en tant qu'observateur, dans l'hypothèse de s'intégrer plus tard au projet.

F Mugnier estime que ce rapprochement a du sens, surtout pour des territoires bordés d'un côté par Chamonix et de l'autre par le lac d'Annecy. Il est nécessaire d'avoir une taille suffisante pour être remarqué et pouvoir peser face à d'autres destinations.

J-M Laurent évoque l'atout majeur du territoire, à savoir le trafic routier. Un courant naturel de touristes le traverse et il convient de l'organiser en vue d'augmenter la durée de séjour, qui est pour l'instant très courte.

C Etchart précise que le tourisme constitue une véritable activité économique. En ce sens, par exemple 8 % des emplois occupés à Annemasse le sont dans le tourisme.

G Etallaz estime que l'OT, s'il fonctionne bien, doit s'autofinancer par la taxe de séjour, la collectivité ne devant pas être appelée à subventionner d'une autre manière la structure.

J-M Laurent rappelle que la taxe est générée par les socio-professionnels, lesquels investissent dans la communication et l'image des structures d'accueil. Il convient donc de les soutenir dans cette démarche. Pour autant, l'OT dispose de peu de marge de manœuvre pour faire évoluer ses missions compte-tenu du poids de la masse salariale dans son budget. Aussi, un rapprochement avec Annemasse Tourisme permettrait d'une part d'être plus visible à l'échelle du Grand Genève, et d'autre part de mener une action plus efficiente.

C Etchart précise que le budget de l'OT de St Julien s'élève à 180 000 €, la CCG reverse l'intégralité de la taxe de séjour ainsi que, pour l'année 2016, une subvention complémentaire de 7 000 € pour le site internet ; il s'autofinance quasiment. Il faut également noter que la CCG reçoit des recettes liées à l'impôt généré par les socio-professionnels ; un retour dans leur direction via une subvention est concevable.

J-M Laurent ajoute, à titre de comparaison, que le budget d'Annemasse Tourisme s'élève à environ 450 000 €, avec une subvention d'Annemasse Agglo de 250 000 €. Annemasse Tourisme accompagne par ailleurs l'évènementiel d'Annemasse Agglo sur des budgets spécifiques.

M De Smedt estime qu'une stratégie touristique peut contribuer à un développement économique mais il ne faut en revanche pas attendre un retour financier direct pour la CCG. Par ailleurs, le territoire ne semble pas avoir atteint la maturité nécessaire pour développer l'offre hôtelière.

J-M Laurent souligne qu'un développement touristique permettra aux acteurs du territoire de bénéficier de retombées directes. Par ailleurs, l'accroissement du nombre de nuitées peut s'opérer en vendant mieux le produit et en menant une action de démarchage en direction de clients potentiels.

IV/ Approbation compte-rendu du Bureau du 04 avril 2016

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

V/ - Divers

*Conseil du 25 avril : modification simplifiée du ScoT en vue de procéder à la correction d'une erreur matérielle concernant la cartographie sur la commune de Dingy.

*TEPCV : la CCG est reconnue par l'Etat territoire à énergie positive pour la croissance verte. Cela lui permet de bénéficier d'une enveloppe de 500 000 € de subventions à répartir entre des projets communaux ou intercommunaux réalisés en 2016 ou 2017 relatifs aux domaines suivants : modes doux (100 000 €), dépôt de bus (50 000 €), biodiversité/climat (100 000 €), rénovation énergétique des bâtiments publics (150 000 €), projets photovoltaïques (100 000 €).

Les communes sont appelées à confirmer les projets susceptibles d'émerger au dispositif avant le 27 avril prochain. Il conviendra ensuite de trouver une clé de répartition pour attribuer les subventions accordées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier le 20 avril 2016.

Vu par le 1^{er} Vice-Président